

Cité scolaire
Janson de Saily

Réunion professeurs-parents 1^{ère}
Jeudi 15 septembre 2022

Sommaire

Introduction : Le protocole sanitaire

1- Les horaires de la classe de 1^{ère}

2- Le calendrier de la classe de 1^{ère}

3- Les épreuves du baccalauréat

4- La charte Post-Bac

5- Des outils pour s'informer puis décider

Le protocole sanitaire

Septembre 2022

Le protocole sanitaire

- Niveau de protection « SOCLE » (avant le niveau vert)
- Port du masque non obligatoire
- Respect des gestes barrières (lavage des mains, vaporisateurs, aération, nettoyage et désinfection)

<https://www.education.gouv.fr/covid-19-questions-reponses>

Que se passe-t-il pour les élèves et les personnels "cas confirmé" dans une école ou un établissement scolaire ?

- Les règles applicables aux cas confirmés en milieu scolaire sont celles arrêtées par les autorités sanitaires pour les adultes et enfants en population générale. Elles sont présentées ci-après.
- Il appartient aux responsables légaux des élèves d'informer sans délai le directeur ou le responsable d'établissement des situations de cas confirmé.
- L'élève cas confirmé ne doit pas se rendre à l'école ou dans l'établissement et devra respecter les règles d'isolement prescrites par les autorités sanitaires ([cf. les consignes générales](#)). Elles sont présentées ci-après.
- S'agissant des élèves de moins de 12 ans, indépendamment de leur statut vaccinal, ainsi que des élèves de 12 ans et plus et des personnels bénéficiant d'un schéma vaccinal complet, l'isolement est de 7 jours. Il peut prendre fin au terme de 5 jours si un test antigénique ou PCR est réalisé au 5ème jour et que son résultat est négatif, et en l'absence de symptômes depuis 48h. Lorsque le prélèvement nasopharyngé est difficile ou impossible, un test antigénique par prélèvement nasal peut être réalisé pour les élèves de moins de 12 ans par ou sous la responsabilité d'un pharmacien, d'un médecin ou d'un infirmier.
- S'agissant des élèves de 12 ans et plus et des personnels non vaccinés ou ne disposant pas d'un schéma vaccinal complet, l'isolement est de 10 jours. Il peut prendre fin au terme de 7 jours si un test antigénique ou PCR est réalisé au 7ème jour et que son résultat est négatif.
- La période d'isolement débute :
 - à partir du début des symptômes pour les cas symptomatiques ;
 - à partir du prélèvement positif pour les cas asymptomatiques.
- Le retour à l'école ou à l'établissement se fait, sous réserve de la poursuite du respect strict des mesures barrières. Conformément aux recommandations des autorités sanitaires, le port du masque en intérieur est fortement recommandé pour les cas confirmés durant les 7 jours suivant leur période d'isolement (à partir du CP).



ANNÉE SCOLAIRE 2022-2023 PROTOCOLE ET CADRE DE FONCTIONNEMENT

La détermination du niveau applicable pourra concerner **tout ou partie du territoire**.
Il s'appuiera sur une **analyse qualitative** (nature et caractéristiques des variants) et **quantitative** (situation hospitalière notamment) de la situation. En cas de renforcement du protocole au cours de l'année, il sera recherché un délai de mise en œuvre de **10 jours**.

	SOCLE	NIVEAU 1	NIVEAU 2	NIVEAU 3
Doctrines d'accueil	<ul style="list-style-type: none"> • Cours en présentiel en école primaire • Cours en présentiel au collège • Cours en présentiel au lycée 	<ul style="list-style-type: none"> • Cours en présentiel en école primaire • Cours en présentiel au collège • Cours en présentiel au lycée 	<ul style="list-style-type: none"> • Cours en présentiel en école primaire • Cours en présentiel au collège • Cours en présentiel au lycée 	<ul style="list-style-type: none"> • Cours en présentiel en école primaire • Cours en présentiel au collège • Hybridation au lycée selon le contexte local
Protocole sanitaire	<ul style="list-style-type: none"> • Recommandations générales édictées par le ministère de la Santé et de la Prévention 	<ul style="list-style-type: none"> • Respect des mesures d'aération et de lavage des mains • Port du masque : application des règles en population générale (règles en vigueur pour les adultes et les enfants dans l'espace public et dans les autres établissements recevant du public) • Pas de limitation du brassage obligatoire • Désinfection des surfaces les plus fréquemment touchées une fois par jour et des tables du réfectoire après chaque service 	<ul style="list-style-type: none"> • Respect des mesures d'aération et de lavage des mains • Port du masque : application des règles en population générale (règles en vigueur pour les adultes et les enfants dans l'espace public et dans les autres établissements recevant du public) • Limitation du brassage par niveau obligatoire • Désinfection des surfaces les plus fréquemment touchées plusieurs fois par jour et des tables du réfectoire après chaque service 	<ul style="list-style-type: none"> • Respect des mesures d'aération et de lavage des mains • Port du masque : application des règles en population générale (règles en vigueur pour les adultes et les enfants dans l'espace public et dans les autres établissements recevant du public) • Limitation du brassage par niveau obligatoire et par classe pendant la restauration dans le premier degré • Désinfection des surfaces les plus fréquemment touchées plusieurs fois par jour et des tables du réfectoire, si possible, après chaque repas
Activités physiques et sportives	<ul style="list-style-type: none"> • Pas de restriction 	<ul style="list-style-type: none"> • Pas de restriction à l'exercice des activités physiques et sportives 	<ul style="list-style-type: none"> • Activités physiques et sportives autorisées en extérieur ainsi qu'en intérieur. En intérieur, distanciation adaptée à respecter 	<ul style="list-style-type: none"> • Activités physiques et sportives autorisées en extérieur. En intérieur, seules les activités de basse intensité compatibles avec une distanciation sont permises
Protocole de contact-tracing	Pour tous les niveaux, application des règles définies par les autorités sanitaires.			



1- Les horaires et les spécificités du lycée Janson De Saille

La classe de 1^{ère}

Dans chaque voie, générale ou technologique :

Des enseignements communs à tous les élèves

Des enseignements de spécialité pour chacun

- Attachés à la série en voie technologique
- Choisis par les élèves en voie générale

3 enseignements optionnels
Nouveautés : maths optionnels

Les horaires en classe de première générale

- **Enseignements communs**

- Français : 4h
- Histoire-géographie : 3h
- LVA et LVB : 4h30
- Éducation physique et sportive : 2h
- Enseignement scientifique : 2h
- Enseignement moral et civique : 18h annuelles

- **1 enseignement optionnel ou 2 si LCA (3h hebdomadaires par option) à choisir parmi :**

- Histoire des arts
- Arts plastiques
- Langues et cultures de l'antiquité
- Langue vivante LVC (EIE, CNED)
- Maths spécifiques

- **3 enseignements de spécialité (4h hebdomadaires par spécialité) à choisir parmi :**

- Mathématiques
- Physique-chimie
- Sciences de la Vie et de la Terre
- Sciences économiques et sociales
- Histoire géographie, géopolitique et sciences politiques
- Humanités, littérature et philosophie
- Langues, littératures et cultures étrangères Anglais
- Numérique et sciences informatiques
- Sciences de l'ingénieur

**A la rentrée 2022 :
9 spécialités qui forment
environ 25 parcours pour les
élèves**

Les spécificités Jansonienne

- La Section Binationale ABIBAC : 6h de langue et Littérature + 4h d'Histoire géographie en allemand
- La Section Internationale Chinoise : 3h de langue chinoise + 2h de maths en chinois + 4h de Connaissance du Monde et d'Approfondissement Culturel et Linguistique en Chinois
- Le Chinois Oriental : 4h de Langue + 1h de DNL Maths/Chinois
- La Section européenne Anglaise : 4h de Langue + 1h de DNL SES/Anglais
- La Section européenne Allemand : 4h de Langue + 1h de DNL HG/Allemand

Les horaires en 1^{ère} STI2D

Enseignements communs à toutes les séries

Français : 3h

Histoire-géographie : 1h30

LVA et LVB : 4h

Éducation physique et sportive : 2h

Mathématiques : 3h

Enseignement moral et civique : 18h annuelles

Les spécialités ITEC, Innovation Technologique et Éco-Conception et SIN, Système d'Information et Numérique

2-le calendrier de la classe de première

Le calendrier de la classe de première

1^{er} trimestre

- 1^{ère} semaine de l'orientation (du 14 au 18 novembre)
- Intention sur les spécialités en classe de terminale
- Recommandation du conseil de classe sur les spécialités

2^{ème} trimestre

- 2^{ème} semaine de l'orientation (du 23 au 27 janvier)
- *Voie générale : L'élève de première communique lors du conseil de classe l'enseignement de spécialité qu'il ne souhaite pas poursuivre en terminale*

3^{ème} trimestre

- Épreuves anticipées de français (oral, écrit)

Le calendrier de la classe de première

L'accompagnement dans le choix de la spécialité non poursuivie en classe de terminale

- Formation par les Psy-EN dans toutes les classes de 1^{ère} pour travailler sur les binômes de spécialités et les poursuites Post-Bac lors de la semaine de l'orientation
- Recommandation en conseil de classe sur la spécialité non poursuivie via une fiche de dialogue en ligne. Fiche à renseigner à partir du lundi 6 février 2023
- Entretien individualisé par les PP, Psy-EN, CPE et Direction

3- Les épreuves du Baccalauréat

Les coefficients du bac (2021-2023)

Annexe – Tableau des coefficients

	Voie générale			Voie technologique		
	Première	Terminale	Total cycle	Première	Terminale	Total cycle
Enseignements obligatoires évalués en épreuves terminales						
Français	10		10	10		10
Philosophie		8	8		4	4
Enseignement de spécialité 1		16	16	16		16
Enseignement de spécialité 2		16	16	16		16
Grand oral		10	10	14		14
			60			60
Enseignements obligatoires ne faisant pas l'objet d'épreuves terminales						
Enseignement de spécialité de 1 ^{re}	8		8	8		8
Histoire-géographie	3	3	6	3	3	6
Langue vivante A	3	3	6	3	3	6
Langue vivante B	3	3	6	3	3	6
Enseignement scientifique (voie générale) ou mathématiques (voie technologique)	3	3	6	3	3	6
Éducation physique et sportive		6	6	6		6
Enseignement moral et civique	1	1	2	1	1	2
			40			40
Tous enseignements obligatoires			100			100

	Voie générale			Voie technologique		
	Première	Terminale	Total cycle	Première	Terminale	Total cycle
Option 1	2	2	4	2	2	4
Option 2		2	2	2	2	4
LCA Latin	2	2	4			
LCA Grec	2	2	4			
Tous enseignements optionnels	6	8	14	4	4	8

Le cadre publié en juillet 2021

La place du **contrôle continu** dans le baccalauréat

40%

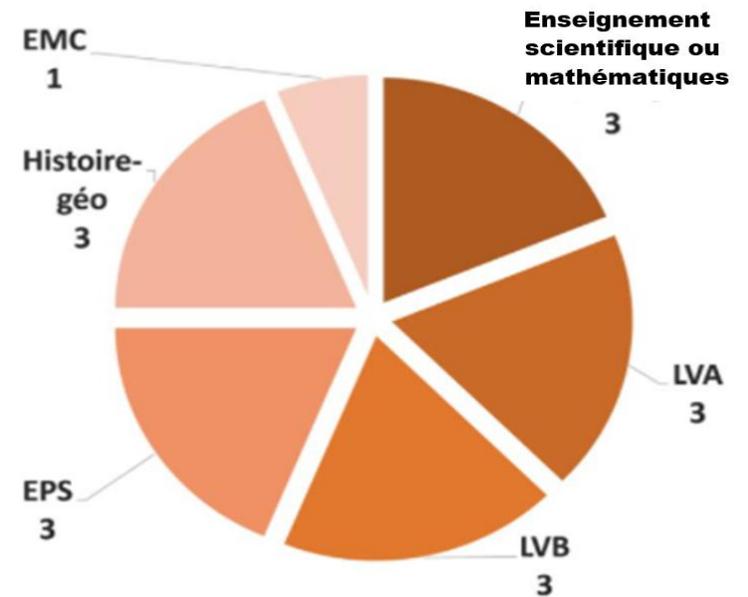
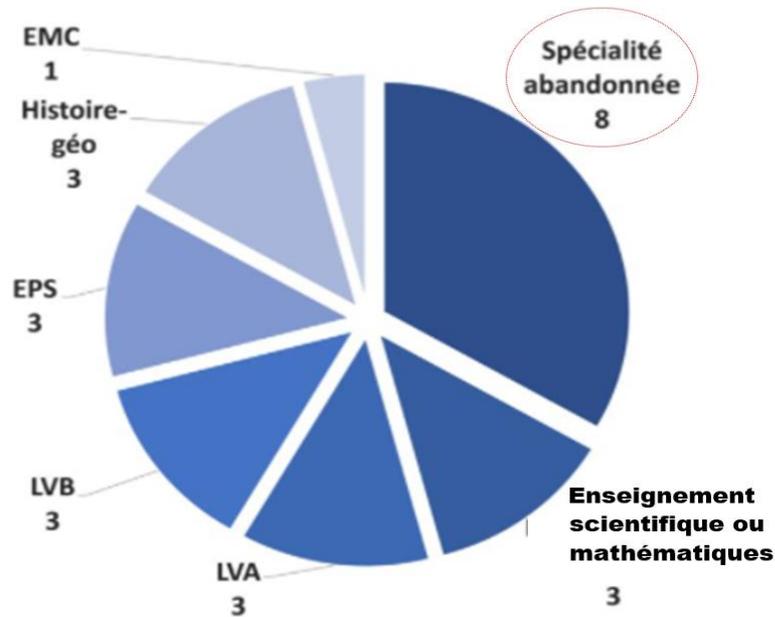
Enseignements obligatoires			
1.Enseignements communs			
Histoire-géographie			
Langue vivante A			
Langue vivante B			
Enseignement scientifique (G) ou Mathématiques (T)	30		32
Education physique et sportive (CCF en terminale)			
Enseignement moral et civique	2		
2.Enseignement de spécialité suivi uniquement en classe de première			
			8
Total			40

Les éléments du contrôle continu

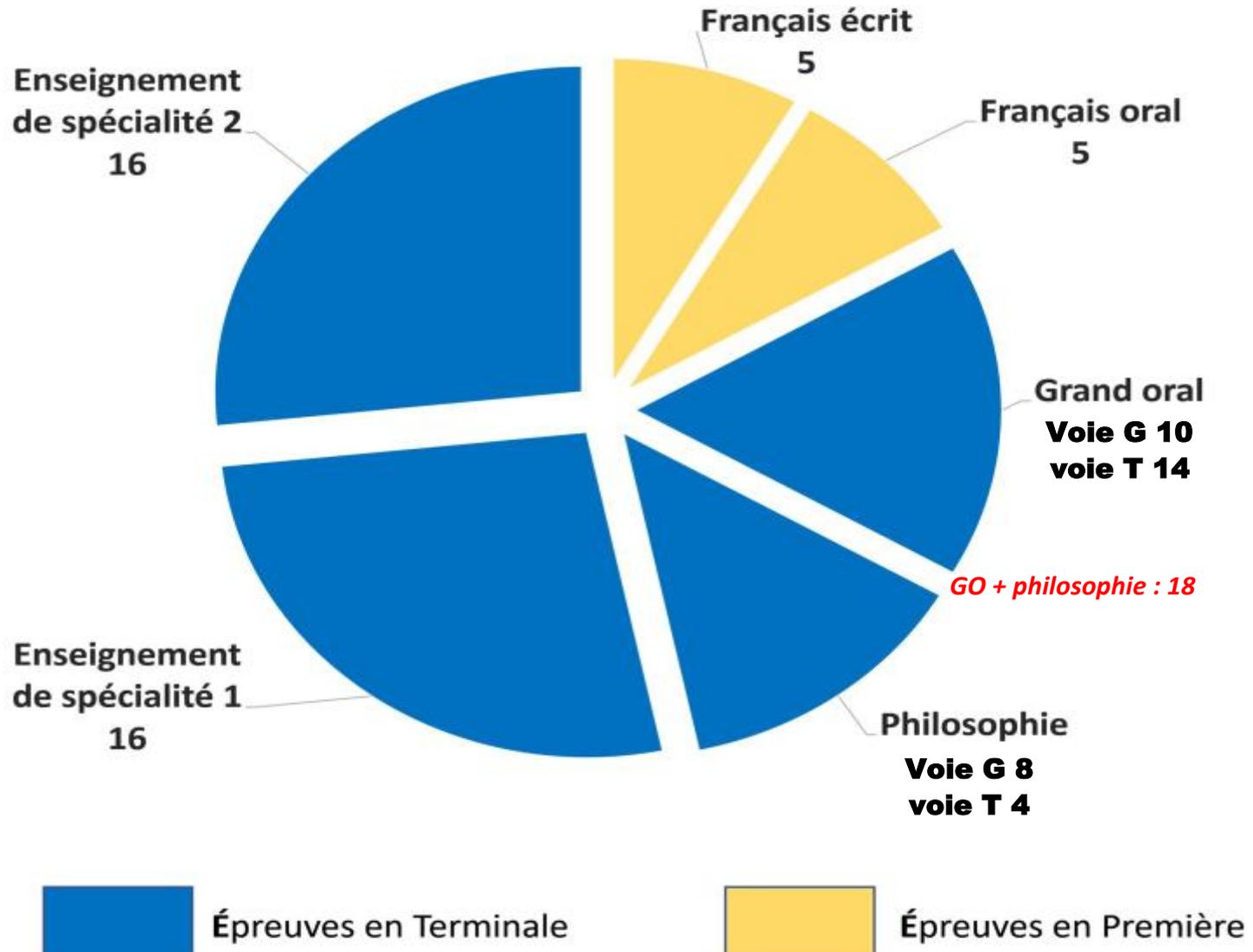
Contrôle continu en **première**
24 coefficients



Contrôle continu en **terminale**
16 coefficients



Le contrôle terminal – 60%



Sections linguistiques SELO et disciplines non linguistiques DNL

- Evaluations prises en compte dans le calcul de la note de livret quelque soit le nombre d'options suivies – hors note de contrôle continu obtenue à l'épreuve orale spécifique.
- Evaluations prises en compte pour l'année suivie (1^{ère} et/ou terminale)
- Donnent lieu à une indication SELO ou DNL sur le diplôme si elles sont suivies durant les 2 années

Sections Euro et langues orientales

Baccalauréat délivré

Avec la mention « section européenne ou section de langues orientales » (Selo) si et seulement si :

- Moyenne (1^{ère} + T^{ale}) supérieure à 12 sur 20 en langue de section (euro ou orientale)
 - Note supérieure à 10 sur 20 à une évaluation spécifique en CC en langue de section pour les sections euros
- +

Indication de la DNL sur le diplôme du Baccalauréat si :

- Note supérieure à 10 sur 20 à une évaluation spécifique en CC en DNL.

ABIBAC — section binationale

Les candidats en ABIBAC présentent les épreuves terminales du baccalauréat selon les mêmes modalités que l'ensemble des autres candidats scolaires.

S'agissant des enseignements obligatoires ne faisant pas l'objet d'épreuves terminales :

- le contrôle continu en langue Allemand est remplacé par une évaluation spécifique en langue et littérature, comportant une partie écrite et une partie orale - coefficient 15 (uniquement la partie écrite) ;
- le contrôle continu en histoire-géographie est remplacé par une évaluation spécifique en histoire-géographie, portant sur le programme de DNL histoire-géographie - coefficient 15.

SIC – Section Internationale Chinois

Les candidats en SIC présentent les épreuves terminales du baccalauréat selon les mêmes modalités que l'ensemble des autres candidats scolaires.

S'agissant des enseignements obligatoires ne faisant pas l'objet d'épreuves terminales :

- Langue et littérature de la section	Évaluation spécifique	15
- Langue vivante B	Moyenne annuelle de terminale	3
- Enseignement scientifique	Moyenne annuelle de terminale	2,5
- Hist.-Géo.+ (DNL) Mathématiques	Évaluation spécifique	3+10
- Éducation physique et sportive	Contrôle en cours de formation (CCF)	5
- Enseignement moral et civique	Moyenne annuelle de terminale	1

L'épreuve terminale anticipée de français

Epreuve écrite 4 heures, coefficient 5

Voie générale

Un commentaire
OU
Une dissertation

/20

Voie technologique

Un commentaire
OU
Une contraction de texte
Suivie d'un essai

/20

L'épreuve terminale de français

Epreuve orale

En voie générale et en voie
technologique :

30 minutes de préparation
puis 20 minutes d'exposé

Coefficient 5

1^{ère} partie de l'épreuve :

Exposé sur un des textes du descriptif

/12

12 minutes

2^{ème} partie de l'épreuve :

- Présentation d'une œuvre choisie par le candidat parmi celles qui ont été étudiées en classe
- Entretien avec l'examineur

/8

8 minutes

4-Chartre Post-BAC



**MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE ET DE LA JEUNESSE
MINISTÈRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR, DE LA RECHERCHE ET DE L'INNOVATION**



CHARTRE

**POUR UNE ORIENTATION PROGRESSIVE ET ACCOMPAGNÉE
AU SERVICE DE LA LIBERTÉ DE CHOIX ET DE LA RÉUSSITE DES LYCÉENS**

Entre le Ministère de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation (MESRI), le Ministère de l'éducation nationale et de la jeunesse (MENJ), la Conférence des présidents d'université (CPU), la Conférence des grandes écoles (CGE), la Conférence des directeurs des écoles françaises d'ingénieurs (CDEFI) et l'Association des proviseurs de lycées à classes préparatoires aux grandes écoles.

Signée le 17 janvier 2019

Préambule de la charte

- Les choix des élèves ne supposent ni hiérarchisation ni parcours imposé. Ils sont construits avec bon sens et respectent leurs goûts, capacités et motivations pour des champs de connaissances qu'ils conforteront et pourront retrouver après le baccalauréat. Ils ne sont pas conditionnés par le choix préalable d'une formation de l'enseignement supérieur.

- **Article 5**

Les établissements d'enseignement supérieur mettent en place des dispositifs de réussite pour accompagner le parcours des lycéens motivés pour s'engager dans une voie de formation, **même lorsque les études secondaires n'y conduisent pas particulièrement**, et pour laquelle leur réussite ne pourra y être garantie que moyennant un soutien, notamment disciplinaire ou méthodologique.

5-Des outils pour
s'informer, échanger
puis décider

Un logiciel unique pour tous

PRONOTE

Bienvenue dans votre espace Parents

PRONOTE, choisi par l'établissement, au service de l'école depuis 20 ans



Être informé

- Emploi du temps
- Absences, punitions, etc.
- Notes, compétences, etc.
- Vie de l'établissement
- Cantine

S'impliquer

- Cahier de textes
- Énoncés / corrigés
- QCM proposés aux élèves
- Ressources pédagogiques

Communiquer

- Discussions
- Sondages / élections
- Fiche d'orientation
- Documents à télécharger



MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION
NATIONALE ET
DE LA JEUNESSE

MINISTÈRE
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR,
DE LA RECHERCHE
ET DE L'INNOVATION

HORIZONS21

CONSTRUISEZ VOS CHOIX DE SPÉCIALITÉS AU LYCÉE

Simulez vos combinaisons de spécialités et découvrez les perspectives de formations et de métiers qui s'offrent à vous.

Vous êtes actuellement en classe de...

Seconde générale et technologique

Première générale

Première technologique



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

Liberté
Égalité
Fraternité

2020/2021 SECONDES PREMIÈRES

→ 5 ÉTAPES À LA CARTE POUR CONSTRUIRE MON AVENIR AU LYCÉE



ÉTAPE 1



ÉTAPE 2



ÉTAPE 3



ÉTAPE 4



ÉTAPE 5

Je construis mon
parcours au lycée



J'explore le monde
économique et
professionnel



Je découvre l'enseignement supérieur

- Schéma des études après le bac
- Comparatif des principales filières
- Les attendus Parcoursup
- Les fiches formations



Je précise mes choix



Je passe à l'action





MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION
NATIONALE ET
DE LA JEUNESSE

MINISTÈRE
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR,
DE LA RECHERCHE
ET DE L'INNOVATION

QUAND JE PASSE LE BAC

DE LA 3^E
AUX ÉTUDES SUP

RÉVISIONS

LE NOUVEAU BAC EN 2021

NOUVEAU LYCÉE PRO

PARCOURSUP

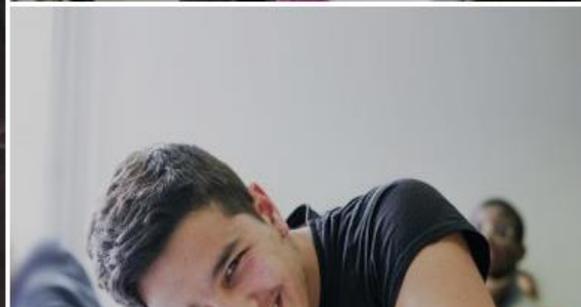
VIDÉOS



BAC TECHNOLOGIQUE : TOUTES
LES ACTUALITÉS



VOIE GÉNÉRALE : LES
PROGRAMMES DES COURS
COMMUNS ET DES SPÉCIALITÉS





La procédure nationale de préinscription dans l'enseignement supérieur est désormais terminée.

Toutefois, les candidats qui avaient sollicité un accompagnement auprès des commissions d'accès à l'enseignement supérieur (CAES) avant la fin de la procédure continuent d'en bénéficier.

Les conseillers Parcoursup restent disponibles [via le numéro vert](#) et [la messagerie contact](#).

Les sites publics

education.gouv.fr
enseignementsup-recherche.gouv.fr
etudiant.gouv.fr
gouvernement.fr

legifrance.gouv.fr
service-public.fr
data.gouv.fr

Nous connaître

[Plan du site](#)
[Mentions légales](#)
[Accessibilité](#)
[Contact](#)

Quelques remarques

Le Lycée est :

- Lieu de travail et d'épanouissement
- Lieu d'apprentissage des savoirs et savoirs être
- Lieu d'exercice de l'autonomie
- Lieu d'apprentissage de la vie en société et de la démocratie

Bonne année scolaire à tous !



JANSON DE SAILLY COLLÈGES LYCÉE CPGE Q



Une volonté **d'excellence éducative**
enracinée dans la République